



Quelle est la nature de mon contrat de travail

Par **Mag73**, le **30/05/2016 à 18:06**

Bonjour,
Je travaille comme employée à domicile , salariée d'une entreprise d'aide à la personne.
Mon contrat précise que je fais 58h par mois, en précisant que j'interviens exclusivement chez 1 seule personne, nommée avec nom et adresse.
Sauf que j'ai des doutes sur la nature de mon contrat:
-Titre :CDD à temps partiel
-Durée:à la cessation du contrat de la personne chez qui j'interviens.
-Pas de prime de précarité, pas de prime de fin de cdd prévue.
-référence faite à l'article 1242-1 du code du travail, qui concerne les CDD d'usage.
-Mais cette mention n'apparaît pas dans le contrat.
-pas de durée minimale de contrat garantie.
-Sans compte mes heures d'indisponibilité qui ne figurent pas dans le contrat.
-Ni ma première feuille de paie qui précise:précarité de fin de CDD.
-Sur mes feuilles de paies, il apparaît que la convention collective est celle des services à la personne (entreprises)
-J'ai lu sur certains forums qu'un CDD sur lequel ne figure pas les mentions légales est un CDI?
-Qu'en pensez vous?suis je en cdd, en cdd d'usage ou en cdi?
Merci d'avance de vos réponses :)

Par **morobar**, le **31/05/2016 à 09:12**

Bonjour,
[citation]Pas de prime de précarité, pas de prime de fin de cdd prévue[/citation]
C'est la même chose.
Pas de prime de précarité pour un CDD d'usage, comme pour un CDD saisonnier.
[citation]Sans compte mes heures d'indisponibilité qui ne figurent pas dans le contrat[/citation]
Les horaires de vacation doivent figurer dans le contrat.
[citation]Qu'en pensez vous?suis je en cdd, en cdd d'usage ou en cdi? [/citation]
La question est sans grand intérêt actuellement.
Pour faire requalifier le contrat en CDI, vous devrez attirer l'employeur devant le conseil des prudhommes.
Alors pourquoi se précipiter aujourd'hui, il sera toujours temps de le faire à la fin du contrat.
De mon point de vue, vous

paraissent bien être en CDD d'usage, encore que j'ignore si réellement c'est un usage dans cette branche d'activité.